

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/06/2025 - 6993 - 2003 D 00574 - 450 583 844 - AaZ AVOCATS

256993

Comptes annuels

pl

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 939	1 132	5 806	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	46	21	25	28
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 730	4 730		
	Autres immobilisations corporelles	305 186	194 004	111 182	86 319
	Immobilisations en cours				5 162
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations	8 239		8 239	4 339
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 000		13 000	13 000
TOTAL (II)		338 140	199 887	138 253	108 847
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	373 270	4 263	369 007	299 320
	Autres créances	65 123		65 123	65 914
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	199 193		199 193	384 974
	Charges constatées d'avance	5 235		5 235	3 042
	TOTAL (III)	642 821	4 263	638 558	753 250
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		980 961	204 150	776 811	862 097

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

21 239

17 339

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	12 262	12 262
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 226	1 226
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	20 070	18 000
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	118 960	235 029
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	152 518	266 517
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	95 588	144 829
	Emprunts et dettes financières divers (3)	225 301	87 433
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		720
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 419	35 457
	Dettes fiscales et sociales	167 161	187 325
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 188	1 480
	Produits constatés d'avance (1)	84 636	138 337
	Total des dettes	624 293	595 580
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	776 811	862 097
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		118 960,38	235 028,72
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		573 988	499 276
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 776 811 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 548 923 euros et un total charges de 1 429 963 euros, dégageant ainsi un résultat de 118 960 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 040	1 135	5 022	1 153
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 040	1 135	5 022	1 153
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	5 563		833	4 730
Autres Instal., agencement, aménagement divers	164 050	26 221	34 158	156 114
Matériel de transport	2 921	104		3 025
Matériel de bureau, mobilier	57 831	5 599	28 566	34 865
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 365	31 924	63 556	198 734
TOTAL	235 406	33 059	68 578	199 887

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 068		6 939		5 022	6 985
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 068		6 939		5 022	6 985
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 563				833	4 730
	Instal., agencement, aménagement divers	239 993		47 538		34 158	253 374
	Matériel de transport	2 921		683			3 604
	Matériel de bureau, mobilier	68 208		8 566		28 566	48 208
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	5 162				5 162	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	321 846		56 788		68 717	309 916
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	4 339		3 900			8 239
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	13 000					13 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 339		3 900			21 239
TOTAL		344 253		67 626		73 739	338 140

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	8 239	8 239	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 000	13 000	
	Clients douteux ou litigieux	5 113	5 113	
	Autres créances clients	368 157	368 157	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 960	12 960	
	Impôts sur les bénéfices	40 888	40 888	
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 519	9 519	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 756	1 756	
	Charges constatées d'avances	5 235	5 235	
	TOTAL DES CREANCES	464 867	464 867	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	95 588	45 283	50 305	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	50 419	50 419		
	Personnel et comptes rattachés	14 856	14 856		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 203	75 203		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 662	69 662		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 440	7 440		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	225 301	225 301		
	Autres dettes	1 188	1 188		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	84 636	84 636		
	TOTAL DES DETTES	624 293	573 988	50 305	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		45 069			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		225 301			



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 268		1 005	4 263
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 268		1 005	4 263
TOTAL GENERAL		5 268		1 005	4 263
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				1 005	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2024
VALEUR D'ORIGINE					69 218	69 218
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				11 217	11 217
	Dotation exercice				10 944	10 944
	TOTAL				22 161	22 161
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				42 363	42 363
	Redevances Exercice				9 483	9 483
	TOTAL				51 846	51 846
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				9 483	9 483
	entre 1 et 5 ans				18 175	18 175
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				27 658	27 658
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRISE EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

AaZ AVOCATS
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'Avocats au capital de 12 262 euros
Siège social : 8 rue de la Galmy, 77700 CHESSY
450 583 844 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 16 JUIN 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 118 960 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	118 960 euros
A titre de dividendes aux associés	118 941 euros
Soit 9,70 euros par part	-----
Le solde	19 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèvera ainsi à 20 089 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 9,70 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 118 931,70 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2021 : 202 000,00 euros, soit 16,48 euros par titre

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16,48 euros
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 201 983,52 euros

Exercice clos le 31/12/2022 : 337 205,00 euros, soit 27,50 euros par titre

- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 27,50 euros
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 337 177,50 euros

Exercice clos le 31/12/2023 : 232 959,00 euros, soit 19,00 euros par titre

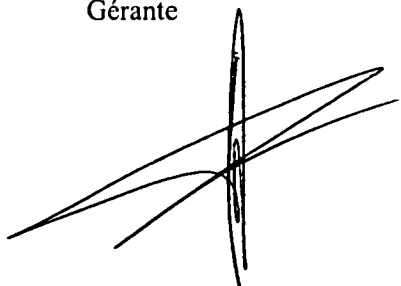
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19,00 euros
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 232 940,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Annie GULMEZ
Gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name and title of the signatory.